

Octobre 2007

# les cahiers d'acteurs

Le contenu du cahier d'acteurs n'engage que ses auteurs et non la Commission du débat public



Le cahier d'acteurs est édité par la

**cdnp**

Commission particulière  
du débat public  
Contournement  
autoroutier de Toulouse

## Contribution:



**Chambre de Commerce et d'industrie  
de Montauban et de Tarn-et-Garonne**



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE**

B.P. 527 – 82065 MONTAUBAN CEDEX

22, allées de Mortarieu

Tél. : 05 63 22 26 26 – Fax. : 05 63 22 26 29

E-mail : [cci82@montauban.cci.fr](mailto:cci82@montauban.cci.fr)



REPRÉSENTANT PRÈS DE 7800 ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE, DÉFEND LEURS INTÉRÊTS AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS, LES ACCOMPAGNE DANS LEURS PROJETS ET PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.

L'ensemble des actions et missions de la C.C.I. de Montauban et de Tarn-et-Garonne se déroule sur un territoire en pleine expansion économique, notamment depuis les cinq dernières années. Entre 2000 et 2005, le Tarn-et-Garonne, « créateur d'entrepreneurs », enregistrait 15% d'augmentation du nombre d'établissements inscrits au RCS. Ce phénomène se poursuit entre 2005 et la mi-2007, avec une hausse de près de 11% en moins de deux ans !

Au niveau commercial, les demandes ou extensions de surfaces se multiplient. En 2004 plus de 15 000 m<sup>2</sup> de surface de vente ont été déposés auprès de la Commission Départementale d'Équipement Commercial. L'année 2005 confirme cette dynamique avec 15 238 m<sup>2</sup>. En 2006 forte accélération de ce chiffre qui s'élève à 29 207 m<sup>2</sup> déposés. Les autres projets annoncés dans ce domaine laissent penser que le volume de 2007 confirmera la tendance.

Ces quelques éléments témoignent du dynamisme économique du Tarn-et-Garonne.

Jean-Louis MARTY,  
Président de la C.C.I. de Montauban et de Tarn-et-Garonne  
Au service de l'Entreprise, par vocation



# *«L'hypothèse d'un contournement de l'axe autoroutier de l'agglomération toulousaine apparaît comme un véritable facteur*

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne, porte-parole des entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, souhaite prendre part à ce débat, en privilégiant l'intérêt général et avec pour seul but de donner à notre département et à notre région des atouts pour renforcer leur compétitivité et leur attractivité.

Pour cette raison elle participera aux différentes réunions publiques.

La CCI souhaite qu'à l'issue du débat public, l'Etat lance dans les meilleurs délais les études préliminaires, puis les études d'Avant Projet Sommaire et enfin celles d'Avant Projet Détaillé permettant le début du processus de construction du contournement autoroutier de l'agglomération toulousaine.

Cette nouvelle infrastructure, au-delà de son aspect de gestion de crise en matière de déplacement de l'agglomération toulousaine, doit, par l'importance des investissements envisagés, être un outil d'aménagement durable du territoire régional.

En effet, cette infrastructure, comme l'indique le dossier du débat public, doit servir en premier lieu à désengorger le périphérique toulousain du trafic de transit, mais aussi, favoriser les déplacements des salariés, populations et clients des territoires concernés.

Pour ces raisons, la CCI de Montauban et de Tarn-et-Garonne, soutient que cette autoroute pourra accompagner le développement déjà amorcé du sud du Tarn-et-Garonne.

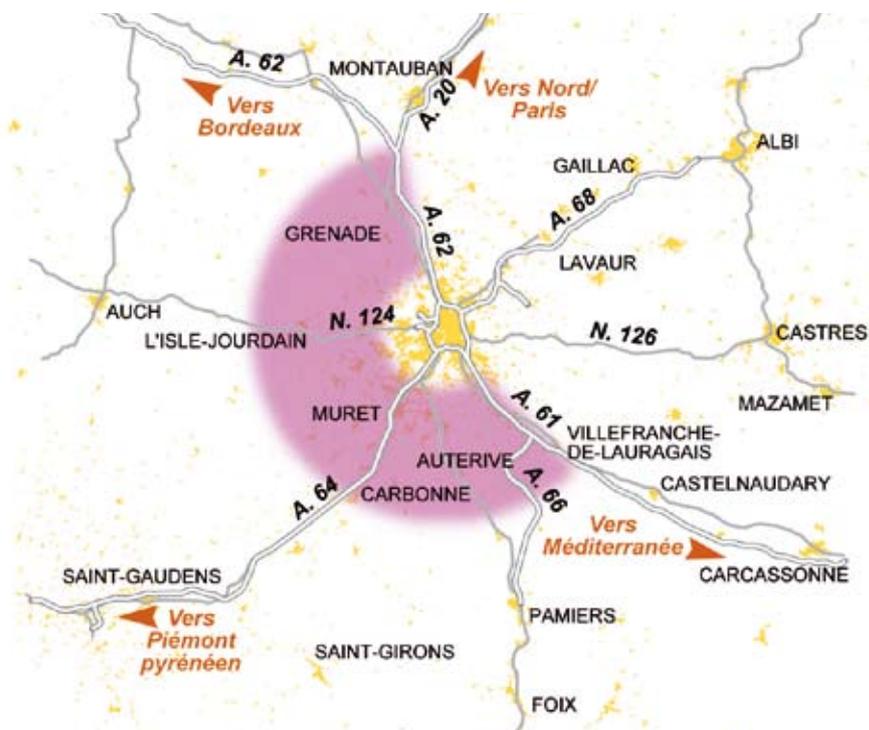


# *« Autoroutier toulousain Ouest+Sud d'aménagement durable du territoire. »*

## >> Le scénario d'un contournement Ouest et Sud est à privilégier.

Cette infrastructure routière nouvelle permettra :

- de rétablir une équité territoriale pour les entreprises et habitants de ce secteur géographique non équipé en autoroute contrairement à l'est qui en dispose de 4 : A20, A62, A61, A66 ;
- d'irriguer les territoires qui connaissent la plus forte évolution démographique et économique de l'agglomération toulousaine et qui ne sont desservis aujourd'hui par aucun équipement autoroutier ;
- d'offrir une desserte efficace aux territoires du Sud du Tarn-et-Garonne qui sont ceux qui subissent une des plus fortes pressions démographiques en raison de la métropolisation ;
- de favoriser les échanges entre l'agglomération montalbanaise et la partie de l'agglomération toulousaine la plus concernée par ces échanges. Cet élément devrait être un facteur de développement économique pour ces espaces ;
- de conforter l'intégration de Montauban au sein de l'espace régional. En effet, les liaisons routières entre Montauban et les principales agglomérations régionales s'effectuent dans d'excellentes conditions par autoroute (Toulouse ; Cahors, Foix) ou par des routes de bonne qualité (liaison avec Albi). Seule la liaison Auch-Montauban apparaît comme difficile. Le scénario Ouest+Sud remédiera à cette situation donnant ainsi à Montauban une même facilité d'accès à tous les chefs-lieux des départements de Midi-Pyrénées.



- de conforter les projets d'infrastructures à court terme : plate-forme logistique de Montbartier ; implantation de nouveaux centres commerciaux ; requalification et création de zones d'activités...
- de donner une nécessaire cohérence à la décision de créer une gare TGV nouvelle au droit de Montauban. En fonction de son éloignement au périphérique actuel, cette autoroute deviendra l'itinéraire privilégié pour accéder à cette nouvelle gare, notamment pour les clients potentiels du Nord-Ouest de la Haute-Garonne et du Gers.

## >> Interconnexion avec la future plate-forme aéroportuaire internationale :

Il convient également d'envisager cette nouvelle infrastructure dans un ensemble plus large d'aménagement du territoire, notamment en prenant en compte dans le débat public l'inter-modalité avec la future plate-forme aéroportuaire internationale.

Il serait dommageable d'occulter ce point, notamment en matière de complémentarité et de réserves foncières car ce projet est essentiel pour les acteurs économiques ; ceux-ci attendent des réponses concrètes et rapides aux besoins d'équipements collectifs, notamment en matière de transports ferroviaires et aériens, qui constituent un des facteurs majeurs du développement territorial avec la route. La mise en cohérence de ces grands équipements s'impose tant pour l'optimisation des effets produits sur le trafic que pour l'optimisation des financements engagés.

L'hypothèse d'un contournement autoroutier toulousain Ouest+Sud apparaît comme un véritable facteur d'aménagement durable du territoire. Cette infrastructure permettra non seulement de faciliter les flux de circulation du périurbain mais aussi de mieux irriguer les territoires en fort développement démographique et économique de notre région. Ce dernier élément, capital pour le bon fonctionnement des territoires soumis à une pression avérée de la métropolisation, ne peut être occulté pour la décision finale. Enfin, cette nouvelle infrastructure confortera la position de Montauban au sein de l'espace régional et lui permettra ainsi qu'aux territoires sous son influence de conforter son développement et par là-même de permettre à la métropole toulousaine d'appuyer sa position au sein de l'Europe.

## > Conclusion

### La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne :

- *Souhaite que soit reconnue prioritaire la réalisation du contournement autoroutier de Toulouse et que celui-ci soit réalisé dans les meilleurs délais.*
- *Demande que le tracé retenu soit celui du scénario Ouest+Sud et dans un rayon d'éloignement minimal de 20km afin que cette infrastructure joue pleinement son rôle de développement et de cohésion du territoire.*
- *Encourage la poursuite et le développement des politiques et actions en faveur des transports collectifs, du fret ferroviaire et de la multi-modalité.*